

## AUTORISATION pour MINEURS du RESPONSABLE LEGAL

## pour les activités de l'Association SPORT & CULTURE

<u>Section</u>: EVEIL & DANSE – Cours de DANSE URBAINE

Année : 2025-2026

<u>Site internet</u>: sportetculturesne.fr

Adresse: Mairie 38330 Saint-Nazaire-les-Eymes

<b>ENFANT</b> NOM	Prénom
Date de naissance ://	Sexe : □Masculin □Féminin Classe
Responsable légal 1 : Nom, prénom :	Lien parenté :
Tél domicile :	_ Tél portable :
Email :	
Responsable légal 2 : Nom, prénom : Adresse :	Lien parenté :
Tél domicile :	_ Tél portable :
Email :	
Consignes particulières :	
<ol> <li>autorise(nt) l'enfant nommé ci-dessus à participer à l'activité organisée par la section Eveil &amp;Danse de l'association Sport &amp; Culture de Saint-Nazaire-les-Eymes . et a (ont) pris connaissance de l'organisation de l'activité, aux jours, heures et lieu indiqués ci-dessous et sous l'autorité de la personne qui en assure l'encadrement.</li> </ol>	
Type d'activité :DANSE URBAINE ENFANTS	
Lieu : Gymnase de Saint-Nazaire-les-Eymes	
Encadrement assuré par (nom et qualification) : Mme Céline BIANCHINI animatrice	
Fréquence de l'activité :hebdomadairesauf pendant les vacances scolaires	

Toute modification connue suffisamment à l'avance sera notifiée au responsable légal, soit par voie d'affichage sur le lieu de l'activité, soit par note individuelle (SMS ou mail).

Jour(s) de la semaine : .....vendredi - horaire : 17h -18h

2. <u>Tout enfant de moins de 13 ans doit être accompagné</u> sur le lieu de l'activité, par l'adulte responsable de l'enfant, en début et fin d'activité, sauf autorisation expresse ci-dessous du représentant légal.

L'enfant doit arriver à l'heure où débute l'activité et repartir dès la fin de celle-ci. L'association n'est pas responsable de l'enfant avant l'heure de début de l'activité, ni après l'heure de fin, la surveillance en dehors des horaires de l'activité n'est pas assurée.

Dans tous les cas, l'adulte responsable doit vérifier la présence sur le lieu de l'activité de la personne qui encadre l'activité, s'informer d'éventuelles modifications. Le non-respect de cette condition dégage la responsabilité de l'association pour tout accident qui surviendrait de ce fait.

Autorisation de départ du lieu de pratique de l'enfant seul ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui :  Je/Nous soussigné(es) à quitter seul le lieu d'activité et dégage l'association de toute responsabilité en cas de problème.
Date: Signature(s)
donne(nt) au responsable de l'activité, l'autorisation de prendre toute décision qu'il jugerait utile devant une éventuelle intervention médicale ou chirurgicale si nous ne sommes pas joignables aux n°s de téléphone cidessus.
Consignes particulières :
atteste(nt) que l'enfant est garanti par une assurance responsabilité civile <u>et</u> par une assurance individuelle accidents corporels, souscrites pour les accidents susceptibles de lui survenir ou ceux qu'il pourrait causer à l'occasion de cette activité :
Compagnie d'assurance : N° police :
Droit à l'image : autorise(nt) sans limite de durée, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, l'association Sport & Culture à utiliser les photographies, vidéos, images représentant l'enfant cité ci-dessus lors des différentes manifestations pour toute communication interne ou externe comme le site internet de l'association, les articles de presse, films ou autres exploitations non commerciales.  Je renonce également à toute action à l'encontre de l'association dont l'origine serait en rapport avec l'exploitation de l'image de l'enfant cité.  ☐ Oui ☐ Non
Date et signature du/des responsables légaux avec mention Lu et approuvé
Le//20